



MAIRIE de  
SAINT AVAUGOURD DES LANDES  
Département de La Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne  
16, rue Evariste FEBVRE - 85540  
☎ 02.51.98.94.11 📠 02.51.98.99.92  
E-mail : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2019

Reçu en préfecture le 11/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 085-218502003-20190709-2019\_0709\_052G-DE

## EXTRAIT

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
n° 2019.0709.052

L'an deux **mil dix-neuf**, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

**Étaient Présents** : Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Annabelle BERNARD, M. Liguy MALIDAN, M. Jérôme MOUSSION, M. Claude TRAINEAU et Roselyne GIRAUD Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

M. Thierry ROBERT donne procuration à Éric ADRIAN  
Christophe CHATRE donne procuration à Liguy MALIDAN  
M. Marc TEILLET donne procuration à Jacqueline FERRÉ

**Absents** : M. Xavier BOUTIN Mme Émilie BROSSARD Mme Corinne GALIBERT Mme Céline PELLETIER-FREY, M. Martin BURGAUD

**Présents** : 7

**Votants** : 10

**Date de convocation** : 2 juillet 2019

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Roselyne GIRAUD

### TARIF LOCATION ET CAUTION SALLE DES ASSOCIATIONS

Suite à la réhabilitation d'une maison en Salle de Associations, le conseil municipal met en place les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Cette salle sera strictement réservée aux habitants et associations de la commune.

L'utilisation de la salle des associations est subordonnée au versement d'une caution fixée à **500 €** (Cinq cents euros), pour les particuliers, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs. Une attestation Responsabilité Civile sera demandée aux particuliers.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer la Salle des Associations aux tarifs ci-dessous :

➤ **PRIX DE LA LOCATION POUR LES PARTICULIERS :**

- Location pour 1 journée = Prix unique 100 € (Cent euros)

➤ **PRIX DE LA LOCATION POUR LES ASSOCIATIONS :**

- Location de l'ensemble de la salle à :

- but lucratif = 40.00 € (Quarante euros)

- but non lucratif (réunions ordinaires et assemblées générales) = Gratuit

- Location pour regroupement après sépulture ou vin d'honneur = 25.00 € (Vingt-cinq euros)

L'utilisation de la salle des associations est subordonnée au versement d'une caution fixée à **500 €** (Cinq cents euros), pour les particuliers, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs. Une attestation Responsabilité Civile sera demandée aux particuliers.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée

Signé par : Eric Adrian  
Date : 11/07/2019  
Fonction : Maire de Saint-Avaugourd des Landes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire  
Envoi en Sous-Préfecture le 11 JUIL. 2019  
Publication ou notification le 11 JUIL. 2019



Envoyé en préfecture le 11/07/2019  
Reçu en préfecture le 11/07/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 085-218502003-20190709-2019\_0709\_052G-DF

